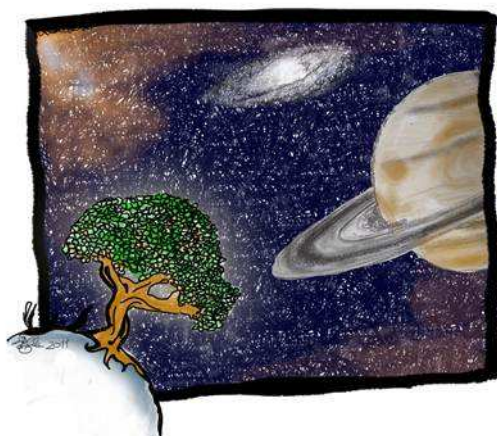


APPEL A PROJETS DIM ACAV – ANNEE 2014

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les dossiers de candidature « **Manifestations Grand Public** » devront être déposés sur la plateforme accessible depuis le site web du DIM ACAV **avant le lundi 3 février 2014 à minuit**



Sommaire :

- Page n°2 : Présentation du dispositif DIM
- Page n°3 : Spécificités des petits et moyens équipements
- Page n°4 : Critères d'éligibilité du projet
- Page n°6 : Modalités de dépôt des réponses à l'appel à projets 2014
- Page n°7 : Contenu du dossier de candidature

Préambule :

L'un des objectifs du DIM ACAV est de fédérer les équipes du domaine en Île-de-France. Les **proposants** sont par conséquent **encouragés** à proposer des **projets conduits en collaboration** entre plusieurs équipes franciliennes.

Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

16 DIM ont été labellisés pour la période 2012-2015 :

- Agrosciences, écologie des territoires, alimentation
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cancérologie
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition
- Défis analytiques, du concept au système
- Des atomes froids aux nanosciences
- Développement soutenable
- Genre, inégalités, discriminations
- Innovation, sciences, techniques, société
- Mathématiques
- Oxydes multifonctionnels
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Travail et souffrance au travail

De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 2 décembre 2013. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus indiqué pour leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM**. Le réseau ACAV coordonne la sélection du programme scientifique du DIM Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.

Spécificités des manifestations publiques

L'Astrophysique est la science universelle par excellence. C'est un formidable moyen de rassembler les hommes et les femmes autour d'un intérêt commun pour l'Univers qui nous entoure et de la fascination qu'il engendre. Elle suscite la curiosité du public comme en témoignent le succès des manifestations organisées par les instituts franciliens, les demandes de rencontres avec la jeunesse à l'école, dans les collèges, dans les lycées. Elle est un vecteur fort de l'enseignement des sciences à l'université par son pouvoir attractif sur les étudiants.

- Rentrent dans cette catégorie, les manifestations publiques qui contribuent à la **diffusion des connaissances**, au rayonnement de la recherche francilienne auprès du public et au dialogue science/société.
- Les bénéficiaires de l'aide peuvent être des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur, tout organisme privé ou parapublic de formation et de recherche à but non lucratif (grandes écoles, fondations ou associations, sociétés savantes, organisations internationales, autres...), ainsi que des instituts de recherche ou des organismes franciliens.
- 100% du coût de la manifestation peut être pris en charge. Cependant, les **co-financements sont vivement encouragés** ; Le DIM ACAV pourra choisir, lors de l'évaluation des projets, de définir un taux maximal de participation pour ce type d'appel à projet.
- L'appel à proposition porte sur différentes formes de manifestations publiques visant à toucher le plus grand nombre :
 - o séries de conférences grand public ;
 - o manifestations et création de ressources pédagogiques à destination de publics scolaires ;
 - o débats à propos de questions posées par l'astrophysique moderne ;
 - o manifestations ou expositions en un lieu fixe ;
 - o manifestations ou expositions itinérantes ;
 - o manifestations en parallèle ou dans le cadre d'événements existants.
- Les dépenses éligibles sont :
 - o la location de salles et les prestations associées ;
 - o les frais de restauration ;
 - o les déplacements des intervenants ;
 - o l'édition de documents (impression) ;
 - o création/diffusion de supports de communication (graphisme, publipostage...) ;
 - o réalisation de maquettes pédagogiques.

Critères d'éligibilité du projet

Critère n°1 : La manifestation publique doit concerner les thèmes du DIM ACAV

Les thèmes du DIM ACAV sont les suivants : la cosmologie pour l'étude de l'Univers dans son ensemble, la physique des galaxies, la physique stellaire, la physique solaire, la mécanique céleste, la planétologie, les plasmas pour l'astrophysique, l'exoplanétologie, l'exobiologie et l'astrochimie pour l'étude de ce qui compose l'Univers à ses différentes échelles. Ces sujets de recherche nécessitent des études complexes qui reposent sur l'observation de phénomènes lointains et s'appuient traditionnellement sur les connaissances en physique, en mathématiques, en chimie et, depuis peu, en biologie.

Critère n°2 : La manifestation publique doit s'inscrire dans le cadre d'au moins un des axes suivants :

- **Missions spatiales** : la communauté francilienne est très impliquée dans des missions majeures de la communauté astrophysique internationale (observatoires généralistes, missions pour la cosmologie, pour la détection d'ondes gravitationnelles, pour l'étude des exoplanètes, pour l'étude des objets du système solaire, pour les références spatio-temporelles et la physique fondamentale). Les équipes de la région ont pour ambition de jouer un rôle important dans la préparation et l'exploitation des missions spatiales.
- **Observations au sol** : plusieurs projets majeurs sont en cours d'élaboration dans lesquels les équipes de la Région sont partie prenante. La taille croissante des projets impose des collaborations internationales et un contexte compétitif. La légitimité des équipes est primordiale pour la participation à ces projets et nécessite un investissement amont important pour lequel une stratégie de préparation instrumentale et d'élaboration des programmes scientifiques est nécessaire.
- **Recherche numérique** : les simulations numériques sont aujourd'hui indispensables aussi bien aux études théoriques qu'à l'interprétation et à l'analyse d'observations de plus en plus complexes. La montée en puissance des machines massivement parallèles permet de simuler une grande diversité de systèmes allant de l'évolution complète de l'univers en cosmologie numérique, du milieu interstellaire aux propriétés microscopiques des atmosphères et intérieurs planétaires en passant par la formation et la dynamique des galaxies, des systèmes stellaires et planétaires. L'objectif est de soutenir le développement de grands défis numériques.

- **Expériences de laboratoire** : la compréhension de l'infiniment grand astrophysique s'appuie sur la connaissance des propriétés physiques de la matière dans une grande gamme de densités et de températures rencontrées dans l'Univers dont les expériences de laboratoire permettent l'étude. Des synergies interdisciplinaires indispensables - matière condensée, physique atomique et moléculaire, chimie théorique et modélisation d'édifices complexes - sont recherchées à travers le DIM pour progresser sur la connaissance des propriétés de la matière et des environnements propices à l'apparition de la vie dans l'Univers en lien direct avec les équipes utilisatrices.

Critère n°3 : La manifestation doit se dérouler en Île-de-France, entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 décembre 2015.

Critère n°4 : qualité pédagogique, critères de choix des intervenants, l'impact anticipé auprès du public et la stratégie mise en place pour faire connaître la manifestation.

Important !

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.acav@obspm.fr.

Modalités de dépôt de la réponse à l'AAP 2014

Les dossiers de candidature devront être déposés sur la plateforme accessible depuis le site web du DIM ACAV **avant le lundi 3 février 2014 à minuit.**

Dépôt des projets

- Se rendre sur le site web du DIM ACAV à l'adresse <http://www.dim-acav.org>.
- Sur la page d'accueil, **cliquer sur « Soumettre un projet »** (au centre de l'image, à droite du brin d'ADN). Vous êtes alors redirigés vers la plateforme de dépôt des réponses aux appels à projets aap.dim-acav.org.
- Sur la plateforme :
 - sur la partie de gauche, renseigner les champs ;
 - sur la partie de droite, cliquer sur l'onglet correspondant au type de projet à déposer. Vous avez la possibilité de télécharger l'appel à projet ;
 - remplir le formulaire plus complet qui apparaît en dessous ;
 - lorsque les champs requis sont remplis, déposer le dossier de candidature dans un fichier au **format pdf de taille inférieure à 2 Mo** (tout autre type de format ainsi que les dossiers d'une taille supérieure à 2 Mo seront rejetés) ;
 - d'autres types de documents (lettres de recommandation...) peuvent également être déposés.

À tout moment, et ce jusqu'à la clôture de l'appel à projets 2014 le lundi 3 février 2014 à minuit, des modifications peuvent être effectuées sur les documents déposés grâce aux identifiants transmis par courriel lors du dépôt initial du dossier.

La sélection et le classement des dossiers par le DIM ACAV auront lieu en avril 2014. Toutefois, les attributions décidées par le DIM ACAV ne seront effectives qu'après le vote du soutien aux programmes annuels des DIM par la commission permanente du Conseil Régional IDF qui se déroulera **en juin 2014.**



Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des éléments suivants :

- une description de la manifestation (principes, objectifs, public visé, fréquentation attendue) en 5 pages maximum ;
- un budget avec indication de la part de financement Région demandée ;
- un calendrier des différentes étapes du projet ;
- un descriptif de l'organisation prévue et notamment des partenaires impliqués.